

INFORMATIONS IMPORTANTES À L'ATTENTION DES PARENTS

- Première phase de l'échange : le séjour en Allemagne -

Félicitations !

Nous sommes très heureuses de vous annoncer que votre enfant a été retenu·e pour participer au programme Voltaire ! Après réception de ce courrier, veuillez à prendre contact dès que possible avec le/la correspondant·e de votre enfant et avec ses parents pour faire connaissance. Vous déciderez en concertation avec la famille allemande des dates exactes de séjour de vos enfants. Le cadre à respecter est le suivant:

- L'arrivée de votre enfant en Allemagne doit avoir lieu à la fin du mois de février, au plus tard le 1er mars.
- Votre enfant n'est pas censé·e rentrer en France au cours de son séjour en Allemagne. Si un retour en France de courte durée (quelques jours) s'avérait absolument nécessaire, nous vous prions de bien vouloir nous en informer au préalable. La durée totale du séjour devra cependant être respectée.
- Les vacances scolaires font partie intégrante de l'échange. Communiquez dès que possible vos projets de vacances à la famille d'accueil.
- Votre enfant rentrera en France dans le courant du mois d'août. Le séjour est prévu pour une durée globale de six mois (23 semaines minimum).
- Les deux correspondant·e·s seront libres de partir ensemble pour la France ou bien à des dates différentes. Une séparation de quelques semaines entre les deux phases est envisageable.
- Le/la jeune Allemand·e devra être arrivé·e en France pour la rentrée scolaire de septembre 2023.
- Son retour en Allemagne aura lieu en février 2024 et son séjour devra également s'étendre sur une durée de six mois (23 semaines minimum). Si l'élève allemand·e doit être rentré·e en Allemagne pour le début du second semestre, il/elle veillera à arriver suffisamment tôt en France pour pouvoir respecter la durée minimum du séjour.

Contact avec la famille allemande et organisation du séjour

Il est très important de communiquer le plus possible avec la famille partenaire durant les semaines qui précèdent le début de l'échange, parallèlement aux contacts qu'auront établis votre enfant et son/sa correspondant·e.* Vous pouvez tout à fait demander l'aide d'une tierce personne maîtrisant l'allemand (un·e enseignant·e, un·e ami·e de la famille...). N'hésitez pas à envoyer des photos supplémentaires de votre famille, des informations sur votre région, etc. Nous vous conseillons de clarifier différentes questions, notamment la répartition des coûts ou les vacances (en particulier d'été) dès que possible. Nous vous rappelons que le voyage doit être organisé par vos soins (achat du billet, choix du moyen de transport...).

Nous vous suggérons de consulter des comptes-rendus d'ancien·ne·s élèves ayant participé au programme Voltaire ainsi que les comptes-rendus de certains parents : <http://centre-francais.de/programme-voltaire/#rapports>
À lire également : *Voltaire en poche, l'échange scolaire franco-allemand au quotidien.*

Formalités

Démarches administratives

- À effectuer en France avant le départ :

Autorisation de sortie du territoire (AST)

Depuis le 15 janvier 2017, un·e enfant mineur·e qui vit en France et voyage à l'étranger seul·e ou sans être accompagné·e par l'un de ses parents doit être muni·e d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal) et qui doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

*Pour téléphoner de France en Allemagne, composez le 0049 avant le numéro en retirant le premier 0. Par ex. , si le numéro figurant dans le dossier est le 030 120 86 03 21, composez le 004930 120 86 03 21.

C'est à l'enfant de conserver ce formulaire et il n'est pas utile de le transmettre à la Centrale Voltaire.

Plus d'informations : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

S'il/elle n'est pas ressortissant·e d'un État signataire des accords de Schengen, ou bien si la famille d'accueil ou le lycée allemand prévoit un voyage hors Union Européenne, il/elle devra se munir d'un passeport. Il peut se révéler judicieux que votre enfant soit en possession d'une copie de ses papiers d'identité et de photos d'identité ; cela facilite les démarches en cas de perte ou de vol des papiers.

Pour votre information : le/la correspondant·e allemand·e aura également besoin d'une autorisation de sortie de territoire s'il/elle quitte la France lors de son séjour chez vous (à l'occasion d'un voyage scolaire par exemple).

Loi allemande sur la protection de la rougeole

Depuis le 1er mars 2020, une loi sur la protection contre la rougeole («Masernschutzgesetz») est en vigueur en Allemagne. La vaccination est devenue obligatoire pour tou·te·s les élèves scolarisé·e·s et toutes les personnes travaillant dans un établissement scolaire. Merci de vous assurer que votre enfant dispose bien de:

A) Une **protection vaccinale adéquate** (le/la candidat·e a été vacciné·e avant son départ en Allemagne) Vérification : Certificat/carte de vaccination, documentation de vaccination ou

B) L'**immunité contre la rougeole** (le/la candidat·e a eu la rougeole dans le passé)

Vérification : certificat médical d'immunité

ou

C) Une **contre-indication** (le/la candidat·e ne peut pas être vacciné·e pour des raisons médicales) Vérification : certificat médical.

À son arrivée dans l'établissement scolaire allemand, le/la participant·e du programme Voltaire devra présenter un des certificats nommés ci-dessus en version originale ou en copie certifiée. Une traduction en allemand du document n'est pas nécessaire.

- À accomplir en Allemagne :

Votre enfant résidera plus de trois mois en Allemagne. La loi prévoit qu'il/elle déclare sa présence à la mairie du domicile de la famille d'accueil (*Bürgeramt*). S'il/elle est d'une nationalité autre que d'un État membre de l'Union européenne, il/elle doit également déclarer sa présence aux autorités chargées du séjour des étrangers (*Ausländerbehörde*). La famille d'accueil l'aidera dans ces démarches.

- Remarques sur la loi allemande :

En Allemagne, la vente de tabac et d'alcool fort est interdite aux mineurs. La vente de boissons à faible teneur alcoolisée est interdite aux jeunes de moins de 16 ans. Au cas où votre enfant souhaiterait exercer un travail pendant son temps libre en Allemagne, cela n'est possible qu'à partir de 16 ans. Il est capital d'en parler avec la famille d'accueil, qui sera responsable de votre enfant.

Le téléchargement illégal est interdit. La législation allemande en la matière est beaucoup plus sévère qu'en France ! Il est donc strictement interdit de télécharger illégalement sur internet depuis la connexion de la famille d'accueil.

Répartition des coûts

Le programme Voltaire repose sur la réciprocité de l'échange, qui permet un équilibre des dépenses au fil de l'année d'échange. Il convient cependant de respecter le cadre suivant :



Les familles d'accueil prennent en charge pour le/la correspondant·e :

- l'hébergement (et le cas échéant l'internat)*
- la nourriture (et le cas échéant la cantine)
- les frais de transport pour se rendre au lycée/collège
- les frais de scolarité (Il est parfois possible d'obtenir des réductions pour l'élève allemand·e, pensez à vous renseigner suffisamment tôt auprès de votre établissement.)



Il est important que vous abordiez le sujet des dépenses en amont de l'échange avec la famille d'accueil car il est probable qu'elle le conçoive de manière différente. La prise en charge ou la répartition des frais concernant par exemple les vacances, les activités extrascolaires (cours de musique, sport), les sorties et l'argent de poche, etc. devra faire l'objet d'une consultation régulière entre les familles. Il est par exemple tout à fait envisageable que chaque famille prenne en charge ces frais pour son propre enfant lors du séjour de celui-ci dans le pays partenaire.

En participant au programme Voltaire, vous pouvez effectuer une demande de subvention et obtenir, à l'issue de l'année d'échange, une bourse culturelle et un forfait voyage (voir fiche informative).

*Veillez à aborder dès que possible cette question avec l'établissement afin qu'une place soit réservée au/à la correspondant·e à la rentrée de septembre.

Nous attirons votre attention sur le fait que **nous n'intervenons pas dans les litiges d'ordre financier** et que nous ne pouvons en aucun cas prendre en charge un quelconque dédommagement au cas où la réciprocité ne saurait être véritablement assurée. En comparaison avec les prestations d'organismes privés, le coût de cet échange reste modéré puisque l'hébergement et la prise en charge de l'élève sont assurés réciproquement par les deux familles et que le programme n'engage pas de frais d'inscription.

Assurance

Avant le départ de votre enfant, assurez-vous d'avoir effectué toutes les démarches nécessaires pour qu'il/elle soit couvert·e par une assurance. Le programme Voltaire n'est affilié à aucune assurance et sa centrale n'endosse aucune responsabilité en cas d'éventuel problème. Voici, à titre indicatif et sous réserve de modifications, quelques informations sur la procédure à suivre :

Assurance maladie

Avant le départ :

- Demandez **la carte européenne d'assurance maladie** (ou un certificat provisoire de remplacement) à votre caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) en France. La carte européenne d'assurance maladie permettra à votre enfant de bénéficier d'un remboursement des dépenses de santé conforme à la législation sociale et les formalités en vigueur en Allemagne.
- Veillez à ce qu'en cas d'accident et/ou d'hospitalisation, un rapatriement en France soit possible (assurance assistance).

Seule votre caisse d'assurance maladie est compétente pour vous donner les informations actuelles en la matière, notamment les informations concernant les démarches à suivre en cas d'hospitalisation.

Chez le médecin et à la pharmacie en Allemagne :

- Chez le médecin, votre enfant devra être muni·e de sa carte européenne d'assurance maladie. La consultation est gratuite pour les jeunes mineur·e·s européen·ne·s, sauf dans des cas très particuliers. S'ils se produisent, il/elle devra conserver le justificatif de paiement et l'envoyer à sa caisse d'assurance maladie.
- À la pharmacie, il se peut que les médicaments soient en partie à sa charge. De même, il/elle conservera le justificatif de paiement et une copie de l'ordonnance pour l'envoyer à sa caisse d'assurance maladie.

Une petite indication interculturelle :

Les Allemand·e·s sont moins consommateurs/-trices de soins médicaux et de médicaments que les Français·es. Les médecines naturelles y sont très répandues. Si votre enfant rencontre, pendant son séjour, des problèmes de santé légers et que la réaction de ses parents d'accueil vous paraît légère, sachez qu'il s'agit plutôt d'une différence d'approche que d'une véritable négligence. N'hésitez pas à parler de ces petites différences culturelles.


Assurance responsabilité civile et accident

Veillez vérifier auprès de votre assureur la validité et les modalités de l'assurance responsabilité civile et accident de votre enfant pendant la durée de son séjour en Allemagne. Attention, certaines assurances ne couvrent plus votre enfant à l'étranger lorsque le séjour dure plus de 3 mois. Les assurances scolaires peuvent souvent permettre une extension sur une durée de 6 mois.

Afin de rassurer sa famille d'accueil, votre enfant lui présentera à son arrivée en Allemagne les copies ou originaux des documents (contrats, carte, attestations...) prouvant qu'il/elle est couvert·e par une assurance.

Si votre enfant suit un traitement, il/elle devra se faire prescrire des médicaments par un médecin allemand pour pouvoir les obtenir à la pharmacie. Parlez-en sans attendre à la famille d'accueil.

Conseils pour réussir l'échange



Départ de l'établissement français

Avant le départ de votre enfant, prenez rendez-vous avec son/sa professeur·e tuteur/-trice afin de vous assurer que les professeur·e·s de votre enfant sont bien informé·e·s de sa participation au programme Voltaire et de ses modalités. La participation de votre enfant au programme Voltaire est un enrichissement sur le plan linguistique et interculturel, mais aussi en termes de développement personnel et d'autonomie. Elle ne doit pas être considérée comme un obstacle dans son cursus scolaire, ni constituer un frein à son passage dans le parcours de son choix.

Votre enfant n'est pas censé·e suivre une double scolarité. Une surcharge de travail venant de son établissement scolaire d'origine pourrait nuire à son acquisition linguistique et à son intégration. Si l'établissement juge indispensable de lui envoyer certains devoirs pendant son séjour, veillez à ce que cela ne constitue pas trop de travail supplémentaire et se limite à une ou deux matières importantes pour son orientation. Si le lycée envisage un redoublement, il est nécessaire que cette question soit clarifiée avant le départ en Allemagne.

Si votre enfant est actuellement en troisième et ainsi candidat·e au diplôme national du brevet pour la session 2022, il/elle pourra, s'il/elle le souhaite, passer les épreuves de l'examen dans son académie d'origine lors de la deuxième session en septembre, et ainsi ne pas être obligé·e d'interrompre son séjour à l'étranger.* Il sera cependant nécessaire de clarifier ces modalités dès maintenant avec le/la chef·fe d'établissement et le rectorat d'académie.

Arrivée dans l'établissement allemand

Avant de partir en Allemagne, votre enfant pourra écrire à son/sa tuteur/-trice (*Tutor·in*) allemand·e pour se présenter et signaler son arrivée (ses coordonnées figurent dans le courrier ci-joint). À son arrivée en Allemagne, il/elle devra se présenter au/à la proviseur·e (*Schulleiter·in*). Le/la tuteur/-trice sera son interlocuteur/-trice privilégié·e dans le lycée allemand. Il s'agit la plupart du temps d'un·e professeur·e de français. Si aucun·e tuteur/-trice n'a été nommé·e, merci de nous le signaler, nous veillerons à ce qu'il en soit désigné·e un·e rapidement. Nous conseillons à votre enfant de rester également en contact pendant toute la durée de l'échange avec le/la tuteur/-trice nommé·e dans le lycée français. Les tuteurs/-trices de l'établissement français et allemand recevront également un courrier contenant des informations concernant leur rôle.

Une relation de confiance entre les établissements partenaires est nécessaire au bon déroulement de l'échange. Les deux lycées doivent se mettre d'accord sur leurs attentes envers l'élève pendant son séjour en Allemagne. Si nous demandons aux tuteurs/-trices allemand·e·s de tenir compte des difficultés d'adaptation à un enseignement en langue étrangère, votre enfant n'en suivra pas moins une scolarité normale dans l'établissement allemand : il/elle sera tenu·e de suivre les cours avec assiduité et de rendre les mêmes devoirs que les élèves allemand·e·s. Par ailleurs, nous recommandons vivement aux correspondant·e·s de fréquenter deux classes différentes. À eux d'en parler à leur tuteur/-trice.

À la fin de son séjour, ses professeur·e·s devront remplir une grille d'évaluation des compétences acquises. Ils lui en remettront un exemplaire et en enverront une copie à son/sa tuteur/-trice dans le lycée français. Il ne s'agit pas là d'un bulletin de notes mais d'appréciations des enseignant·e·s relatives aux progrès effectués et à l'attitude de l'élève pendant son séjour dans l'établissement allemand. Avant de quitter l'établissement scolaire allemand, votre enfant devra impérativement se procurer une attestation de scolarité (*Schulbescheinigung*) auprès du secrétariat.

*En ce qui concerne l'épreuve orale d'histoire des arts qui fait partie des composantes obligatoires pour l'obtention du diplôme et qui se passe dans l'établissement scolaire, il conviendra de veiller à ce que l'élève puisse la passer avant son départ à l'étranger. De même son livret personnel de compétences devra être renseigné dans le temps imparti afin que la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun, également nécessaire à l'obtention du diplôme, puisse être attestée en connaissance de cause.

Vie dans la famille d'accueil

Afin que le séjour se passe dans les meilleures conditions possibles et de limiter les éventuels malentendus entre votre enfant, sa famille d'accueil et vous-mêmes, nous vous conseillons vivement de parler de vos attentes, souhaits et habitudes à toutes et tous dès le début de l'échange.

Les parents du/de la correspondant·e seront responsables de votre enfant durant toute la durée de son séjour chez eux. Ils s'engagent, dans la mesure du possible, à se comporter envers lui comme envers leurs propres enfants. Votre enfant devra, quant à lui/elle, tenir compte des règles de vie et usages en vigueur dans la famille allemande. Il/elle sera certainement confronté·e à des différences entre sa famille d'accueil et la vôtre (nourriture, rythme et cadre de vie, règles, autonomie, etc.) ou familiales auxquelles il/elle devra s'adapter. Il est tout à fait normal qu'il/elle soit, surtout dans les premiers temps, très fatigué·e par ce nouvel environnement et par l'apprentissage de la langue et qu'il/elle éprouve le besoin de se retirer pour se reposer. Veillez cependant à ce qu'il/elle ne néglige pas de passer du temps avec sa famille d'accueil et de partager certaines de leurs activités et discussions.

Durant cette année d'échange, les deux correspondant·e-s ne s'entendront peut-être pas toujours au mieux, ce qui est normal. Il est rare qu'ils deviennent meilleur·e-s ami·e-s. S'il est important que votre enfant passe du temps avec son/sa correspondant·e, il est tout aussi important que chacun·e s'aménage des moments à soi. Etant donné que la plupart des jeunes Allemand·e-s ont cours seulement le matin, ils/elles pratiquent souvent une ou plusieurs activités extrascolaires et ont l'habitude de passer du temps avec leurs ami·e-s l'après-midi. Il est souhaitable que votre enfant en fasse de même. Discutez-en avec lui/elle ainsi qu'avec la famille d'accueil pour savoir s'il/elle pourra poursuivre en Allemagne son activité favorite ou en commencer une autre.

Nous nous permettons de vous rappeler qu'un séjour en Allemagne dans le cadre du programme Voltaire est bien différent d'un séjour à but touristique. La famille d'accueil n'aura peut-être pas les moyens ni le temps d'organiser autant de visites que vous ne le souhaiteriez. Bien que l'organisation d'excursions soit tout à fait souhaitable, l'objectif premier de l'échange est l'immersion dans la langue et le quotidien allemand.

Encadrement et que faire en cas de problème

Un échange interculturel aussi long (un an !) et ambitieux que le programme Voltaire n'est pas toujours un long fleuve tranquille. Les jeunes et les familles y participant ne sont pas à l'abri de malentendus et différends. Cela est normal. Il faut s'y préparer et adopter les bons réflexes pour y faire face : communiquer et essayer de ne pas juger !

Nous conseillons de ne pas attendre avant de signaler un problème. Les élèves devront essayer en premier lieu d'en parler aux personnes concernées (correspondant·e, famille d'accueil). L'aide d'une tierce personne peut également s'avérer utile. Nous leur recommandons donc de faire part de leur questionnement ou de leur irritation à leur parrain/marraine ou bien entendu leur tuteur/-trice. Nous vous rappelons que, dans la grande majorité des cas, le/la tuteur/-trice est bilingue, votre enfant pourra ainsi se livrer à lui/elle dans sa langue maternelle.

Si votre enfant vous fait part d'un problème rencontré au cours de son séjour, prenez le temps de bien en comprendre toutes les données avant de vous inquiéter. Faites confiance à votre enfant et en sa capacité de jugement, mais n'oubliez pas qu'un même événement sera perçu de manière très différente par les protagonistes impliqués... sans parler du fait que votre enfant, avec un peu de recul, aura peut-être une vision très différente de la situation ! Établir un dialogue ouvert avec la famille d'accueil est indispensable. Le plus souvent, les petits différends se règlent d'eux-mêmes, parfois avec l'aide du/de la tuteur/-trice, mais requièrent parfois un peu de patience.

Dans tous les cas, si quelque chose vous semble problématique, n'hésitez pas à nous contacter. Nous essayerons alors de vous conseiller et de vous aider. Certains parents ont peur de mettre en danger le séjour de leur enfant en interférant dans ses relations avec sa famille d'accueil. Il ne faut pas pour autant laisser les ressentiments s'installer car l'échange dure une année complète. Le plus souvent, une solution peut être trouvée si les parties concernées parlent, restent ouvertes à l'autre et cherchent une solution en commun. Si ce n'est pas le cas, un changement de famille est théoriquement possible mais difficile à organiser en raison du nombre limité de familles libres. Un échange ne peut en aucun cas être rompu sans que la Centrale Voltaire n'ait été contactée auparavant.

Comme évoqué précédemment, nous vous conseillons d'entretenir des liens entre parents. S'il vous est difficile de communiquer car vous n'avez pas de langue en commun mais qu'un message doit absolument être transmis, vous pouvez contacter la Centrale Voltaire pour demander une aide de traduction. Pour accompagner au mieux les élèves et parents du programme dans les moments clés de l'échange interculturel, nous leur enverrons régulièrement des mails contenant quelques réflexions et conseils.

Lectures utiles

Au cours des douze mois de cet échange, votre famille va être confrontée à une culture différente. La communication avec la famille allemande sera une source d'enrichissement et dévoilera également des aspects nouveaux du quotidien en Allemagne, au-delà des idées reçues ! À ce titre, nous vous recommandons la lecture (très instructive et distrayante) du livre de Béatrice Durand, *Cousins par alliance. Les Allemands en notre miroir*. (Editions autrement, 2002). Ce livre est l'occasion de balayer un certain nombre de clichés et permet de découvrir la culture et le mode de vie allemands. L'ouvrage de Brigitte Sauzay (initiatrice du programme Voltaire) *Retour à Berlin. Journal d'Allemagne* (Plon 1998) et le livre de l'émission Karambolage (diffusée sur Arte) de Claire Doutriaux (*Karambolage* Arte Editions / Le Seuil, 2004) sont des lectures qui vous seront également utiles.

Rôles et responsabilités des différentes parties de l'échange

Le programme Voltaire est un programme d'échange scolaire individuel. La préparation et la réalisation de l'échange incombent entièrement aux familles impliquées dans ce partenariat et celles-ci en assument la pleine responsabilité.

Le Ministère de l'éducation nationale, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, le *Pädagogischer Austauschdienst* et la Centrale Voltaire du Centre Français de Berlin sont chargés de la coordination générale du programme et de l'attribution des subventions dans la mesure de leurs moyens. Leur rôle est de fournir un cadre à ce programme, de conseiller et d'informer les participant·e·s afin de permettre le bon déroulement de l'échange et de la scolarité dans l'établissement partenaire. Ces organismes ne sont liés aux familles par aucun contrat ; ils n'interviennent ni en cas de litiges ni de déséquilibre dans la répartition des dépenses. Ces questions sont à régler entre les familles concernées.

Nous attirons enfin votre attention sur le fait que le programme Voltaire est financé sur fonds publics, ce qui permet sa gratuité. Nous restons à votre disposition pour vous conseiller et vous appuyer au mieux mais ne pouvons, malgré nos efforts, garantir pleinement la réussite de l'échange. Les informations contenues dans ce document sont donc données à titre purement indicatif. Le dialogue entre les familles sur les différents points évoqués ci-dessus sera primordial pour la réussite de l'échange.

Contact

Si cela n'avait pas été fait avant l'échange, n'oubliez pas de nous transmettre votre adresse e-mail ainsi que celle de votre enfant pour que nous puissions vous contacter pendant l'échange.

Centrale Voltaire

Ulrike Romberg & Camille Espagne
Centre Français de Berlin
Müllerstraße 74, 13349 Berlin, Allemagne

Appel depuis la France : 01 40 78 18 78

Appel depuis l'Allemagne : 030-120 86 03 21

Courriel : voltaire@centre-francais.de

Informations complémentaires : <http://centre-francais.de/programme-voltaire/>

Horaires de permanence téléphonique :

Lundi :	10h - 12h	14h - 16h
Mercredi :	10h - 12h	14h - 16h
Jeudi :	10h - 12h	14h - 16h
Vendredi :	10h - 12h	-----

**Nous vous souhaitons une
excellente année Voltaire !**